

Concept d'une cartographie des sols à l'échelle de la Suisse : Mise en consultation du projet auprès des cantons

Mesdames les directrices,
Monsieur le directeur,

Nous accusons réception de votre demande de prise de position sur le projet cité en titre, du 18 octobre 2021, et nous vous remercions de nous consulter. Vous trouverez en annexe la tablette dûment remplie.

Par la présente, nous vous faisons également part des considérations suivantes :

Remarques générales

Le projet aborde l'ensemble des aspects concernés. Il est ambitieux mais nécessaire. L'opportunité de procéder à une cartographie des sols à l'échelle de la Suisse est avérée et beaucoup de domaines dépendent de la bonne connaissance de la qualité et des propriétés de nos sols (bases de la vie).

Les cantons sont donc aussi intéressés à bénéficier d'une telle cartographie. Il nous semble cependant important que la Confédération reste aux commandes, de manière à ce que le niveau auquel la cartographie sera établie reste homogène sur le territoire suisse.

Remarques particulières (selon structure du questionnaire)

1. Formes d'organisation - choix de la variante :

- Vu l'objectif à atteindre, la solution visant à garder le plus possible de compétences au niveau fédéral doit être recherchée, car le fédéralisme d'exécution n'apporte aucun avantage dans une opération technique telle que celle-ci. La variante 1 « projet de la Confédération » serait, du moins pour un canton tel que le nôtre qui ne dispose pas encore de cartes pédologiques, la plus efficiente et la plus favorable à tous les égards (coûts, délais, méthodologie). À défaut, il faut opter pour la variante « Joint venture ».
- Dans l'estimation faite pour la variante « Joint venture », les ressources humaines semblent sous-estimées (2 postes pour l'ensemble des cantons pour accompagner des travaux devisés à 11 Mios/an).
- Le modèle de participation via des conventions-programmes est peu intéressant, notamment par le fait que la gestion qui en découle est lourde (rapports annuels notamment).

2. Durée estimée

- La durée estimée à 20 ans paraît réaliste. Tout dépendra au final des moyens mis en œuvre pour atteindre cet objectif.

3. Phase préparatoire - Calendrier

- La durée des travaux préparatoires articulée par les représentants de la Confédération lors de la matinée du 17 novembre nous semble réhibitoire. Ainsi, dans la variante la plus favorable, les travaux commenceraient seulement en 2026 et dans la variante la plus pessimiste en 2033. Vu la durée même du projet, la date de production effective des données utilisables dans les différentes politiques publiques apparaît d'ores et déjà beaucoup trop tardive. Notre canton demande que les délais des travaux préparatoires soient revus. Une durée entre 2 et 5 ans nous semble plus correcte.

- Notre canton ne dispose pas encore de bases légales concernant la réalisation de cartes pédologiques, mais nous ne sommes pas persuadés que cela soit nécessaire (à clarifier).

4. Financement

- Notre estimation des coûts pour la cartographie des sols dans notre canton se monte à 4.5 millions de francs, basée sur une SAU de 31'400 ha, respectivement 9 millions avec la forêt.
- Quant à la répartition financière à admettre, il faudrait caler le niveau d'analyse au niveau fédéral, puis déterminer une clé de répartition tenant compte de la surface de chaque canton, vraisemblablement en distinguant des classes d'intervention (max 3), les Alpes ne pouvant être comptabilisées au même niveau que les sols du Plateau.
- Les prestations résultant de besoins cantonaux ne devraient pas faire partie de cette clé de répartition (payées séparément par les demandeurs), mais l'état des connaissances et analyses préalablement acquises par le canton devraient être valorisé, de manière à ce que ceux qui ont bien avancé dans cette thématique ne paient pas deux fois les études.
- Vu les enjeux d'importance nationale et un pilotage général pris en charge par la Confédération, nous plaidons pour une clé de répartition 65% pour la Confédération et 35% pour les cantons.

5. Prestations préalables

- Nous sommes d'avis que l'ensemble des prestations préalables des cantons devraient être imputées au projet, par équité de traitement, pour autant que les données soient utilisables.
- Notre canton n'a pas encore procédé à des travaux de cartographies des sols de manière systématique et généralisée. Nous disposons néanmoins de données ponctuelles en lien avec des projets de construction particuliers, lors d'opérations archéologiques (cartographie détaillée selon cahiers FAL) ou de recherches de terrains de compensations de SDA, etc.

6. Coûts administratifs

- Les coûts du projet devraient prendre en charge solidairement l'ensemble des travaux de cartographie nécessaire (bureaux spécialisés) et les coûts centraux tels que frais de laboratoire, de modélisation, de coordination et les frais d'informatique et de logistique, à l'exception des frais administratifs de la Confédération et des cantons.

7. Postes équivalents plein-temps (EPT)

- Notre canton dispose, à l'heure actuelle dans le domaine de la pédologie, de ressources humaines extrêmement limitées pour les tâches courantes, et insuffisantes pour accompagner cette nouvelle tâche.
- Nous estimons à 0.25 EPT les besoins complémentaires pour la variante « Joint Venture » et 0.5 EPT la variante « Conventions-programmes ».

8. Autres remarques

Accompagnement du projet et formation d'experts partout en Suisse

- Quelle que soit la variante retenue, la gouvernance du CCSols sera importante, vu son rôle moteur et central. Les cantons devraient y être associés.
- La question se pose de savoir si nous disposons, au niveau Suisse, de suffisamment de pédologues pour effectuer les relevés de terrain. Un des enjeux de cette cartographie est la formation de spécialistes aptes à réaliser ces travaux. Il est important pour nous, quelle que soit la variante retenue, que des spécialistes soient

formés aussi en Suisse romande, afin que des mandats puis être attribués à des bureaux d'études romands et que les connaissances scientifiques puissent se développer à la faveur de ce projet.

- Il nous semble indispensable de pouvoir obtenir des garanties fermes que les compétences cantonales puissent être utilisées dans le cadre de ce projet étant donné que le canton sera amené à cofinancer les relevés à réaliser sur son territoire. Il serait particulièrement incompréhensible que l'ensemble du processus se déroule sans que des mandataires neuchâtelois ne soient mobilisés. D'une part, car des compétences sont certainement présentes dans le canton, d'autre part car des synergies permettant de favoriser la formation de spécialistes pourront globalement être mises en œuvre, par exemple avec l'Université de Neuchâtel.
- À terme, il faut prévoir une utilisation des données par des non-spécialistes. Les données pédologiques étant par nature complexes, les interfaces « utilisateurs » seront déterminantes. Cet aspect doit être intégré au projet dès le début en tant que besoin. Il doit être clairement défini comme objectif.

Forêt

- La résolution spatiale sera au mieux de 1:5000 dans les zones agricoles, mais « moins précise » pour les sols forestiers. Cette résolution sera insuffisante pour une utilisation forestière des résultats sur le terrain. Pour que cette cartographie fasse sens d'un point de vue forestier, il faut favoriser une meilleure résolution en adaptant les données relevées aux besoins forestiers. Ceux-ci ne sont pas les mêmes que pour les besoins agricoles qui peuvent dès lors ne pas avoir d'utilité en forêt. La coordination avec d'autres relevés forestiers systématiques n'est pas mentionnée mais paraît à minima indispensable (Inventaire forestier national IFN/LFI par exemple). La gestion forestière est actuellement déjà largement impactée par les changements climatiques en cours. Afin de pouvoir prendre des décisions pérennes pour plusieurs décennies, les forestiers doivent pouvoir se baser sur des données pédologiques aussi précises que possible. Ces connaissances permettront d'encore mieux orienter les choix sylvicoles afin d'assurer les prestations écosystémiques forestières indispensables à la société. De la même manière, des problématiques telles que la prévention des catastrophes naturelles et des incendies de forêts nécessite de très bonnes connaissances pédologiques.
- Le document n'indique pas clairement si une collaboration avec les forestiers sera mise en place. La forêt couvrant environ 1/3 du territoire national et jouant un rôle prépondérant en matière de biodiversité, de protection contre les catastrophes et d'embellissement paysager, il serait incompréhensible que des spécialistes de la forêt au niveau national ne soient pas intégrés au COPIL. Les besoins forestiers doivent être couverts notamment en matière de types d'analyses à assurer afin que la compatibilité des résultats avec des bases existantes comme le NaiS et les stations forestières NaiS-LFI soit garantie.

En vous remerciant de l'attention portée à ces lignes, nous vous prions d'agréer, Mesdames les directrices, Monsieur le directeur, nos meilleures salutations.

Neuchâtel, le 10 janvier 2022

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
L. FAVRE

La chancelière,
S. DESPLAND

Question	Canton	Réponse
<p>Forme d'organisation</p> <p>Laquelle des deux variantes (« Joint Venture » ou « conventions-programmes ») a la préférence de votre canton ?</p> <p>Remarque</p>	NE	<p>« Joint Venture »</p> <p>Legouvement neuchâtelois accorde néanmoins la préférence à la variante 1 Projet de la Confédération, car c'est la plus cohérente eu égard à la tâche et la plus efficiente sous l'angle des coûts et des délais.</p>
<p>Durée estimée</p> <p>Jugez-vous que la durée estimée pour achever de cartographier les sols, soit une vingtaine d'années, est réaliste ?</p>		oui une vingtaine d'années semble réaliste.
<p>Phase préparatoire</p> <p>Adaptation des bases juridiques : La législation de votre canton devra-t-elle être adaptée ?</p> <p>Si oui, quelles réglementations sont concernées ?</p> <p>Investissement : Existe-il des différences entre les deux variantes s'agissant des questions organisationnelles, juridiques et financières à régler dans votre canton dans le cadre de la phase préparatoire ?</p> <p>Si oui, dans quelle mesure ?</p> <p>Calendrier : De combien de temps votre canton a-t-il besoin pour préparer la mise en œuvre de la cartographie des sols, c'est-à-dire pour régler les questions organisationnelles, juridiques et financières ?</p>		<p>Non</p> <p>Oui</p> <p>Mise a disposition de personnel et de ressources financière pour la variante 3</p> <p>entre 2 et 5 ans</p>
<p>Financement</p> <p>Les deux variantes prévoient que les coûts soient pris en charge à parts égales par les cantons et par la Confédération. Dans le cas de la variante « Joint Venture », les cantons s'acquittent d'un pourcentage de la facture globale annuelle, quel que soit l'état d'avancement du projet dans un canton donné. Comment devrait-on calculer la participation de chaque canton au financement (p. ex. en fonction de la superficie totale, des prestations préalables, etc.) ?</p>		<p>Notre canton accordant sa préférence à la variante 1, la clef de répartition devrait être 65% à charge de la Confédération - 35% à charge des cantons et non à part égales 50-50.</p> <p>Les coûts devraient être établis en fonction de la surface à cartographier et des possibilités financières du canton.</p>
<p>Prestations préalables</p> <p>Pensez-vous que les prestations préalables des cantons devraient être imputées au projet ?</p> <p>Si oui, lesquelles et à quel taux ?</p> <p>Quelle est l'importance de ces prestations dans votre canton (nature, année où elles sont fournies) ?</p>		<p>Oui</p> <p>toutes à 100%</p> <p>Notre canton n'a pas encore procédé à des travaux de cartographie des sols de manière systématique et généralisée. Nous disposons de données ponctuelles en lien avec des projets particuliers, notamment des relevés archéologiques ou des compensations de SDA.</p>
<p>Coûts administratifs</p> <p>Êtes-vous de l'avis que les coûts du projet à prendre en charge solidairement englobent les travaux de cartographie (bureaux d'ingénieur) et les coûts centraux tels que les frais de laboratoire, de modélisation, de coordination, les frais informatiques et de logistique, mais pas les coûts administratifs de la Confédération et des cantons ?</p> <p>Si non, pourquoi ?</p>		Oui
<p>Postes équivalents plein temps (EPT)</p> <p>À combien estimez-vous le nombre de postes supplémentaires à créer dans les cantons pour les deux variantes ?</p>		0.25 EPT « Joint Venture » 0.5 EPT « conventions-programmes »
<p>Personne de contact</p> <p>À qui la Confédération peut-elle s'adresser dans votre canton en cas de questions concernant vos réponses ? Veuillez indiquer les nom et prénom de la personne pressentie, son service, son numéro de téléphone et son adresse de courriel.</p>		<p>Isabelle Butty</p> <p>Cheffe de la section Eaux et sol</p> <p>Service de l'énergie et de l'environnement</p> <p>Rue du Tombet 24</p> <p>2034 Peseux</p> <p>T +41 32 889 87 77</p>